



Madame Marie MOUILLET
DRH de la DNT
Madame Chrystèle CONESA
Directrice Nationale de la Télévente
CP A312
9, rue du Colonel Pierre AVIA
75757 PARIS CEDEX 15

Objet : Préavis de grève pour la journée du 27 janvier 2022

Montreuil, le 17 Janvier 2022

Madame la Directrice,

La fédération CGT FAPT, dépose un préavis de grève de 24 heures pour le 27 janvier 2022, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de la Direction Nationale Télévente de 0 à 24 heures. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels de droit public ou privé, cadres ou non cadres. Ce préavis est mis à disposition des agents fonctionnaires et salariés de la Direction Nationale Télévente.

Les personnels sont susceptibles de cesser le travail pour les motifs suivants :

- Pour l'augmentation des salaires et la revalorisation des grilles salariales et l'attribution d'un treizième mois pour tous ;
- Pour ajuster nos salaires ACO et Fonctionnaires reconnus « Non attractifs par la Direction » par une prime compensatoire mensuelle immédiate de 300 € et l'ouverture de négociations salariales ;
- Pour cesser les inégalités salariales et qu'un grade soit égal à une fonction : Tous les chargés Clientèle en 3.2 et tous les Gestionnaires Clientèle en 3.1 ;
- Pour la promotion des actuels 3.2 et 3.1 sur des postes de niveau supérieur et la prise en compte de l'ancienneté pour l'évolution des carrières ;
- Pour un retour au commissionnement à 20 contrats pour l'atteinte de la surperformance au lieu des 25 contrats prévu dans le dispositif 2022 ;
- Pour l'arrêt de la prise en compte des Gestes Métiers dans les objectifs des Chargés Clientèle et Gestionnaires Clientèle ;
- Pour une Indemnité rétroactive de 600 € en compensation du télétravail réalisé depuis le début de la crise sanitaire

Veuillez agréer, Madame, Monsieur mes salutations distinguées.

Pour la CGT-FAPT
Claude QUINQUIS
Membre du Bureau Fédéral

